

Etaient présents via TEAMS :

PDG : Ludovic ALAMELOU

Resp. RH : Adèle SETAPI

Elus titulaires CSE : Pascaline DALLEAU (FO)
Stéphan VIRASSAMY VALLY (CFDT)

Elus suppléants CSE : Lydie MONTEVILLE (CGTR)

Salariés intervenants pour la 1ère question des OJ :

Responsable du Service Exploitation : Grégory ESTHER
Responsable Adjointe du Service Exploitation : Gina BOYER

1. Nouveau planning des conducteurs receveurs

Monsieur Grégory ESTHER présente au CSE le nouveau planning contenant pour chaque service :

- Des HLP (haut le pied)
- Des temps de battements
- La conduite commerciale
- Les quinze (15) minutes de remise de caisses
- Prises et fins de services

Après un calcul, chaque service correspond à trente quatre heures et quarante et une (34h41) minutes ce qui rapproche pour les conducteurs aux trente cinq heures (35) hebdomadaire pour chaque service.

Les inconvénients de ce nouveau planning sont :

- La suppression d'un repos hebdomadaire
- Pas de week end pour trois (3) conducteurs

Les avantages sont :

- Mise en place dans le planning des assureurs, ce qui évitera d'appeler les conducteurs qui sont en repos pour pallier aux absences. L'assureur du matin effectuera 6h45 sur le dépôt et celui du soir 7h00. Ils bénéficieront aussi des 15 minutes qui était « réclamé » afin qu'ils puissent effectuer le dépôt de leurs caisses.
- Récupération de deux agents en remplacement du personnel en congés suite au nouveau roulement

Il précise aussi qu'au niveau des repos journalier ainsi que pour les repos hebdomadaires, on reste dans la réglementation.

A

On retrouve aussi dans ce nouveau planning les repos hebdo qui se compose comme suit :

- Vendredi, samedi
- Samedi, dimanche
- Dimanche, lundi

Sur un cycle de douze semaines à 420 heures, on est a minima à 381 heures et le maxi on est situé à 391 heures.

Le PDG explique qu'il a demandé a revoir le planning des conducteurs car la remarque avait été faite qu'il y avait trop d'heures non effectuées et payées sur l'ancien roulement.

Il demande aussi à Grégory d'essayer de voir pour les 3 conducteurs n'ayant aucun week end sur un mois de bénéficier d'au moins un samedi-dimanche sans pour autant « bouger » le roulement.

Le PDG informe qu'il prévoira une réunion très prochainement avec tous les conducteurs afin de leurs expliquer ce qui lui a amener à revoir le planning.

2. Les quinze minutes de versement sont elles comptées dans le nouveau roulement ?

Grégory indique que les quinze minutes sont bien comptées dans le TTE, que les conducteurs ont le libre choix du jour de leurs versements. Le montant maxi est fixé à 600,00€.

3. Le Directeur Financier ne faisant plus partie de l'effectif de la SEM, est-il prévu un remplacement en interne ?

Le PDG confirme qu'il n'est prévu aucun remplacement en interne. Le service Comptabilité en la personne de Madame Paméla MANICOM effectue la tâche en bonne et due forme pour le moment donc pas de nouveau ou nouvelle Directeur/trice.

4. L'organigramme actuel est-il susceptible d'être modifié ?

Tout organigramme est susceptible de connaître des modifications selon le flux qu'il peut y avoir au sein de la société.

Par ailleurs, le PDG informe qu'il y aura prochainement (septembre - octobre) un audit organisationnel et fonctionnel afin de statuer sur les forces et faiblesses de l'Entreprise.

Suite à cet audit, il pourrait y avoir des « changements » au sein des services mais le PDG tiens à rassurer le CSE, aucun licenciement ne sera à l'ordre du jour dès que l'audit sera effectué.

Le tarif du présent « Audit » n'est pas statuer pour le moment, le PDG informera le CSE en temps et en heures des avancées de celui-ci.

5. Des plaintes sont remontés sur la confidentialité du service RH (contrats, salaires...).

Les salariés relevant de ce service sont comme le précise le PDG tenues à une certaine confidentialité.

A

Le CSE précise que certains salariés sont au courant des contrats qui vont être signés, des primes et salaires avant d'être officiels.

Le PDG est conscient que des informations qui sont censées restées confidentielles ont été rapportées mais sans aucune preuve il ne peut rien faire. Un rappel et une mise en garde seront faites pour qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus.

6. Bilan de l'enquête au sein de l'Entreprise sur le « télétravail »

Madame Adèle SETAPI informe qu'une enquête est en cours de réalisation basée sur des critères liés au fonctionnement dite de « télétravail » afin de savoir quels sont les postes qui seraient susceptibles d'y recourir.

Sur les 35 « types » de fonction au sein de la SEM, 22 ne pourront prétendre au « télétravail », exemple pour les services suivants :

- *Exploitation (hors secrétariat)*
- *Pôle Scolaire*
- *Gares*
- *Contrôle (hors agents terrain)*
- *Infrastructure / Entretien*
- *Maintenance (hors Responsable)*

Une réunion avait déjà été faite en ce sens avec les délégués syndicaux afin de pouvoir mettre en place un protocole d'accord sur le « télétravail » et le présent protocole sera signé très prochainement afin de valider ce système de travail au sein de la société.

La préconisation au niveau gouvernemental est pour le moment de 3 jours de « télétravail », bien sûr cela sera débattu et mis dans le prochain protocole concernant cet accord.

7. Note de service sur le respect du port du masque sur le site de Paniandy

Il a été constaté que beaucoup ne portent plus de masques sur le dépôt de Paniandy. Un nouveau rappel et une nouvelle note de service seront faites afin de faire prendre conscience à chacun l'importance de se protéger et de protéger ses collègues. Le PDG informe que des sanctions pourront « tomber » à l'encontre de tout un chacun si le non respect de la présente note est relevé.

8. Pass sanitaire et vaccin au sein de la SEM

Conformément à la loi parlementaire adoptée par le gouvernement, la SEM exerçant le domaine d'activité dite de « Transports de Voyageurs » n'est pas concerné par l'obligation vaccinale ni le pass sanitaire (sous réserve de la validation définitive).

9. Contrat de Madame Jenifer HOAREAU (Service Exploitation)

Concernant cet agent, le PDG indique au CSE que sa formation initiale a été « décalée » et que suite à cela, elle reste un agent (stagiaire) au sein du service

Exploitation en gestion de la régulation/mouvement et que sur les termes de son contrat, elle n'est pas apte à conduire sur le réseau.

10. Service Urbain et TPMR sont-ils deux services distincts

Le PDG confirme au CSE que ces deux services ne peuvent être distincts, qu'ils relèvent naturellement du service Exploitation sous la houlette du Responsable

La séance est levée à 9h15.

Secrétaire Adjoint du CSE


Stéphan VIRASSAMY VALLY

PDG


Ludovic ALAMELOU